



L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.

Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —

SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.

Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.

ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

PÉTITION

Contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

La pétition se signe toujours au bureau du journal, rue Duviard, 3, à la Croix-Rousse, et chez notre rédacteur, rue du Commerce, 26, à l'entresol.

On signe aussi la pétition chez MM. Jossierand, cafetier, rue Bodin; Plagnard, traiteur, à St-Just; Mante, aux Quatre-Colonnes, et Mantoux, cafetier, rue Moncey (Guillotière).

La CROIX-ROUSSE, 25 Avril 1846.

DE L'EXPOSITION DES SOIERIES ÉTRANGÈRES.

(1^{er} Article.)

L'industrie des soieries en France occupe et fournit l'existence à une si grande quantité d'individus, que chaque fois que cette industrie est en souffrance, un malaise se fait sentir dans presque toutes les branches des autres industries; elle est comme un baromètre de prospérité et de stagnation générale. Mais c'est à Lyon surtout que se manifeste d'une manière plus apparente, plus profonde les fluctuations pour ainsi dire constantes de la fabrication des étoffes. C'est dans cette immense ville industrielle que l'on voit une population nombreuse livrée parfois à toute l'anxiété de la privation du travail, anxiété d'autant plus vive que toujours de plus en plus cette privation devient plus fréquente, et que les bénéfices dans les moments d'activité subissent une notable diminution.

L'industrie de la soierie s'adresse plus spécialement à des besoins de luxe; or, rien de plus capricieux que ces besoins enfants frivoles de la mode, rien de plus éphémère que la création d'étoffes imaginées pour les satisfaire: de là cette variété immense de produits, de là ces frais considérables et sans cesse renouvelés pour les établir, de là cette perturbation dans les relations d'intérêts du fabricant et de l'ouvrier, car c'est toujours du côté du salaire que se dirige la pensée de diminution du prix de revient d'une étoffe. Pour justifier la nécessité de réduire le bénéfice de l'ouvrier, on lui pose cet inexorable dilemme: consentez à travailler au prix qui vous est offert, ou le travail vous manquera? et alors que ferez-vous; c'est que la concurrence est là, il faut la redouter; c'est une puissance à laquelle vous êtes forcés d'obéir. C'est ainsi que la guerre industrielle se perpétue, et chacun des adversaires ne s'aperçoit pas que l'arme dont il fait usage devient entre ses mains plus dangereuse, et que tôt ou tard elle finira par le blesser profondément.

La cause des intermittences d'activité et de repos de la fabrique lyonnaise, on peut certainement l'attribuer à l'influence non-seulement des caprices de la mode, mais aussi à la concurrence. Mais cette concurrence a-t-elle son siège principal à Lyon ou à l'étranger? C'est-là une question. Nous devons remercier la chambre de Commerce de Lyon de nous

avoir fourni les moyens d'apprécier jusqu'à quel point la concurrence étrangère pouvait nous être redoutable. C'est rendre un véritable service à l'industrie lyonnaise que de lui faire connaître les produits rivaux aux siens. Elle peut y gagner une nouvelle énergie pour se maintenir toujours au premier rang et plus de sécurité dans son avenir.

Jusqu'au moment où la généralité des négociants et des chefs d'ateliers ignorait à quel point étaient arrivés nos rivaux industriels de la Suisse, de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Espagne, etc., elle pouvait s'effrayer des rapports qui lui étaient fait à cet égard, à entendre certaines personnes, Lyon, sauf l'article riche en grande nouveauté, se voyait déshérité de la fabrication des étoffes courantes, et devait cesser d'être la grande ville industrielle dont la renommée s'étend sur tous les points du globe; Lyon qui a su conquérir le sceptre de la fabrication des tissus de goûts dans un temps où il ne possédait que de faibles éléments de succès, serait obligé aujourd'hui de l'abandonner? Aujourd'hui qu'il a des dessinateurs habiles, des fabricants pleins de goût et d'expérience, des ouvriers intelligents, une chambre de Commerce qui s'occupe avec sollicitude de ce qui se rattache directement aux intérêts de son industrie, que de toutes parts surgissent de nouvelles découvertes pour étendre les ressources de la fabrication. Oh! non, Lyon ne peut déchoir de son ancienne splendeur: que l'on institue des établissements où l'instruction sur le tissage soit moins routinière, que l'on ouvre à nos dessinateurs un champ de composition plus spécial au dessin d'étoffe, que l'on encourage moins parcimonieusement les chefs d'ateliers qui, par leurs inventions, contribuent au perfectionnement de leur art, que le commerce d'exportation des soieries s'effectue avec des lois de transit plus favorables, et Lyon sera appelé à justifier d'une manière plus éclatante sa renommée de première ville industrielle.

Depuis le 14 de ce mois, l'exposition des soieries étrangères opérée par le soin de la chambre de Commerce a été ouverte au public; une affluence considérable s'y est portée, négociants, chefs d'ateliers et ouvriers ont eu hâte de pouvoir se rendre compte de ce qu'ils pouvaient craindre d'une rivalité proclamée excessivement redoutable. C'est avec satisfaction, c'est avec un sentiment d'amour-propre national que nous pouvons déclarer que les fabriques étrangères sont encore loin de nous égaler, soit sous le rapport de la disposition et de la confection de leurs tissus, soit sous le rapport de leurs prix. Car, pour un grand nombre d'articles, ils sont bien supérieurs aux nôtres. C'est là, du reste, une appréciation à laquelle nous nous livrerons avec une minutieuse attention, et qui fera le sujet d'un article subséquent. Pour le moment nous ne porterons notre appréciation que sur la composition, la nature et l'aspect des tissus exposés. Nous retrancherons toutefois de cette appréciation, les étoffes unies monochromes, c'est-à-dire, d'une seule couleur, qui ne peuvent avoir de distinction d'avec les nôtres que sous le rapport du prix

de vente. Ceci rentre naturellement et exclusivement dans le domaine des chiffres.

Dans toutes les compositions d'étoffes-nouveautés, nous n'avons rien vu qui décelât une connaissance des armures autres que celles du taffetas, du satin et du sergé. C'est en vain que l'on chercherait parmi les étoffes façonnées ou celles dites à disposition une seule composition capitale, l'on ne rencontre que de pâles copies de nos étoffes d'un goût médiocre, aucune combinaison, aucune opposition d'armure, aucun effet de mélange de matière, aucun dessin à formes accidentées et diversement armurées; car tout ce qui nous est montré est à effet plat, ne pouvant nous inspirer des craintes sérieuses. Certes, l'exposition, au point de vue de la comparaison des produits des industries rivales, est excessivement inintéressante; mais, par rapport aux inspirations que le fabricant et le dessinateur peuvent y puiser, on peut le dire, elle est de la plus complète nullité; il n'y a qu'une voix pour le proclamer.

Mais devons-nous, rassurés que nous sommes sur l'importance de cette concurrence étrangère que l'on nous présente comme un épouvantail, nous endormir dans une trop grande sécurité? Ce serait là une grande faute; car, malgré l'insignifiance d'aspect des soieries étrangères mises sous nos yeux, il faut reconnaître qu'elles se sont bien perfectionnées; et puis l'habitant du nord est persévérant, il pourrait parvenir à nous égaler, si l'assurance de notre supériorité actuelle nous rendait indolent. Certainement les châles de Vienne en Autriche sont inférieurs de beaucoup aux nôtres; mais, avec le temps, cette fabrique peut se procurer des matières premières d'un meilleur choix; elle pourra rendre son tissu plus fin. Quant au dessin, c'est une affaire de goût qui est imposée à nos dessinateurs français, qui, à Paris, créent des dessins pour toutes les fabriques qui leur en commandent. C'est là un fait fâcheux très important.

La fabrique d'Annberg est celle qui figure à l'exposition avec le plus de distinction; elle nous montre des étoffes à dessins qui supposent que ses efforts sont bien dirigés, car ses produits sont de ceux qui rencontrent le plus de similaires dans la fabrique lyonnaise, quant à ce qui se rapporte au façonné.

L'Angleterre a quelques articles à disposition d'un assez bon effet, et qui démontre que cette fabrique sait utiliser le système des métiers dits à *accrochage*; ses fichus ne manquent pas de goût.

La fabrique de Berlin se place aussi, sous ce rapport, sinon en rivale redoutable actuellement, mais qui pourrait le devenir dans certains articles.

Quant aux fabriques d'Italie et d'Espagne, elles peuvent se considérer tout-à-fait en dehors de la lutte; leurs produits sont de mauvais goût et d'une confection très imparfaite. Les pays méridionaux ne sont pas ceux que nous ayons à redouter de très longtemps.

FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

FRUITS DU MAL.

*Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies nili, præstante labore,
Ad summas emergere opes, rerumque potiri,
O miseris hominum mentes! O pectora cæca!*
(LUCRÈCE.)

SBRIGANI.

Je vous l'ai déjà dit: on commence ici par faire pendre un homme, puis on lui fait son procès.

M. DE POURÇAUGNAC.

Voilà une justice bien injuste. (MOLIÈRE.)

Depuis que sous le joug de la bête de somme
L'homme s'est arrogé le droit de courber l'homme,
Ce monde qu'à l'amour Dieu même avait soumis
S'est fendu par la haine en deux camps ennemis.
Là, sont les Proconsuls armés du monopole,
Ici les parias, leur cangue sur l'épaule.
Et la fortune a beau, d'un revers de sa main,
Renverser aujourd'hui pour élever demain,
Trainer les Proconsuls du sénat dans la boue,
Hisser les Parias au sommet de sa roue,
Rien n'y fait!.. les déchus passent dans l'autre camp,
Et l'esclave affranchi vend son maître à l'encan.

Et voilà six mille ans qu'à ce duel immense
La terre boit le sang de ses fils en démence;
Six mille ans que le Riche et le Pauvre en champ clos
Entrent pour récolter le fruit de leurs complots!

En vain pour rétablir les lois de l'équilibre
Le Christ sur le calvaire a fait tout homme libre;
Le sang du Fils de Dieu que j'entends blasphémer,
N'a pu forcer le riche et le pauvre à s'aimer.
Le riche hait toujours le pauvre! et, dans sa haine,
L'insensé le voudrait étrangler à la chaîne,
Sans voir que ses plaisirs, ses honneurs, son crédit,
Tout lui vient des sueurs du pauvre qu'il maudit.
Le pauvre, que souvent le désespoir enivre,
Flatte, en la détestant, la main qui le fait vivre,
Jusqu'à l'heure où ses fils, indomptables vaincus,
Se lèvent, et poussant le cri de Spartacus,
Jettent dans les égouts les faisceaux consulaires,
Livrent le Capitole aux flammes populaires,
Et, vengeant dans un jour treize siècles d'affronts,
Sous le fer du bourreau nivellent tous les fronts.

Mais cinquante ans après la leçon est perdue,
Et toujours la misère à la croix est pendue!

Dieu fait mûrir pour tous le blé dans les sillons,
Et, toujours affamé, quelque peuple en haillons
Monte le Golgotha de l'Europe chrétienne:
Hier c'était la Pologne, aujourd'hui St-Etienne!
L'une criant ses droits, l'autre criant: J'ai faim!...

Quand donc les Proconsuls entendront-ils enfin?

Pour la huitième fois, les reins armés du glaive,
A cheval, lance au poing, la Pologne se lève.
Du cachot sépulcral dispersant les verrous,
Elle montre ses bras meurtris par les écrous.
Et lorsque, suspendue aux lèvres des vampires,
Ses cris mal étouffés ébranlent trois empires,
Nous, pour la secourir nous n'avons que des vœux,
Des prières, de l'or, et pas un bras nerveux!
Elle offre à Jéhovah sa huitième hécatombe,
Et nous nous contentons de gémir sur sa tombe;
Nous laissons immoler à l'autel de Vishnou
Les martyrs échappés au poignard de Tarnow:
Car pour la sûreté des Césars cannibales
Ce n'était pas assez des mousquets et des balles,
Ce n'était pas assez de leur triple canon
Contre un peuple qui n'a d'autre appui que son nom,

Mais, pourra-t-on nous dire, puisque vous niez la concurrence étrangère, à quelle cause faut-il donc attribuer le mal qui pèse sur la fabrique, et qui, de passager qu'il était, est maintenant à l'état chronique? Eh! mon Dieu, nous répondons: Le mal prend sa source dans la concurrence, non pas étrangère mais locale. Oui, si la fabrique, par rapport aux avantages divers qu'individuellement chacun peut s'y procurer, est dans des conditions si déplorables, il faut en accuser l'insuffisance des moyens de création d'étoffes de certaines maisons de fabrique qui trouvent qu'il est plus profitable de s'emparer des idées d'autrui. Le Conseil des prud'hommes est là pour attester ce fait que l'on qualifie de contrefaçon, et qui devrait être qualifié par une autre expression. Il faut en accuser cette masse de petites maisons dont les fonds ne leur permettent pas d'attendre les opérations, et les forcent au contraire à les provoquer quelquefois sans profit; de là dépréciation de nos produits, production outre mesure; il faut enfin en accuser la crainte, que l'expérience a rendue légitime, qu'éprouvent les fabricants intelligents de voir leurs créations bientôt enlevées sans qu'ils aient eu le temps de rentrer dans les frais qu'elles ont pu leur occasionner; ils ne font plus alors que les articles courants. De peur d'être frustrés dans leurs spéculations, chacun les approprie à ce qui existe. C'est ainsi que, sous un système de piraterie industrielle complet, l'industrie lyonnaise reste stationnaire, sous le rapport de la composition des tissus; c'est par là qu'elle a brillé et qu'elle brille encore; mais le champ est incommensurable, il faut qu'elle ne cesse pas de le parcourir; autrement, de supérieure qu'elle est actuellement aux industries étrangères, elle ne serait bientôt plus qu'égalée. Alors Lyon perdrait son importance, il serait déchu du titre de première ville industrielle. La concurrence locale, cette concurrence de mauvaise foi, d'inintelligence, lui aurait arraché sa couronne.

Insurrection de la Pologne.

Des lettres particulières des frontières de la Gallicie annoncent toutes « les nouvelles les plus alarmantes. » La guerre sociale est générale. Les paysans sont partout en mouvement. La noblesse s'est jointe à eux dans différents cercles. Les troupes autrichiennes ont été battues sur plusieurs points. Il y a eu près de Jaslau une rencontre des plus sanglantes, 6,000 paysans, armés pour la plupart de fusils de chasse, ont marché contre quatre compagnies d'infanterie et les ont mises en déroute. Les Autrichiens ont perdu 50 grenadiers.

A Lemberg tout est sur le qui-vive. Des pièces de canon sont braquées contre la ville et la caserne d'artillerie du Cloître-Rouge, où sont enfermés les 22 officiers autrichiens compromis dans la dernière conspiration; l'Hôtel-de-Ville est occupé par la milice et les troupes.

Le bruit courait que le 16 ou le 17 avril une révolution générale éclaterait dans la Gallicie. On parlait d'une guerre d'extermination contre tout ce qui porte l'uniforme autrichien.

Les villes de Tarnow, de Bzeczow, de Gurlau, sont déclarées en état de siège.

— On écrit de Cracovie à la *Gazette de Cologne*, à la date du 8 avril :

« On aperçoit toujours ici la lueur des flammes et on entend dans le lointain des coups de canon.

« Le chef des paysans, Jacques Szela, délivre des passe-ports. Plusieurs voyageurs qui sont arrivés ici en étaient munis. Szela signe : *Maitre de la vie et de la mort*. On croit que s'il n'appartient pas lui-même à la classe instruite de l'insurrection cracovienne, il est du moins assisté d'un conseiller intelligent. On assure que c'est E. Dembowski.

« Un jour Szela est arrivé, dit-on, à Tarnow, dans une voiture à 4 chevaux, suivi seulement de quatre personnes, pour avoir une entrevue avec le chef du cercle (Kreishauptmann) qu'il aurait constamment nommé cirkularza (petit capitaine). Il ne manifestait aucune crainte d'être fait prisonnier, car il poussa la menace jusqu'à dire que s'il lui arrivait la

moindre chose, Tarnow serait réduit en cendres le lendemain. »

— Les paysans qui n'ont pas pris part à l'insurrection annoncent que Szela a sous ses ordres plusieurs milliers de paysans armés.

SOUSCRIPTION NATIONALE

POUR LES POLONAIS.

6^e LISTE.

MM. Dufour, 1 fr. — Eynard, 50 cent. — Thivollet, 50 cent. — Perrot, 50 cent. — Gonffet, 25 cent. — Guttin, 50 cent. — Ravier, 25 cent. — Perrin, 25 cent. — Roulet, 50 cent. — DuPont, 25 cent. — Granger, 25 cent.

Total, 4 fr. 75 c.

Total précédent, 101 fr. 55 c.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 22 AVRIL.

Laine demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage de la demoiselle Ducreux, se fondant sur le mauvais vouloir et l'insubordination de cette apprentie. Celle-ci objecte qu'elle a été renvoyée et que Mme Laine l'invective d'une manière obscène.

Le rapport des membres du Conseil chargés de faire une enquête sur ces faits, ayant établi que les torts sont réciproques entre les parties, le Conseil prononce la résiliation, et modifiant l'indemnité, condamne Ducreux père à compter 50 fr. à Laine dont la demoiselle ne pourra se replacer qu'en qualité d'apprentie.

— Lami fait comparaître Bertolet pour faire lever une pièce de gros-de-Naples, dit jumelle, disant que l'infériorité de la soie empêche de la confectionner; Bertolet objecte que plusieurs ouvriers ont les mêmes chaînes et qu'ils n'ont fait aucune réclamation; néanmoins, pour terminer cette affaire, il offre une bonification de 10 cent. par mètre, ce qui mettrait le prix de l'étoffe à 80 cent. le mètre double, comme cela se compte dans les étoffes jumelles. Un rapport des délégués de Montluel, résidence de Lami, ayant établi que malgré l'infériorité de la soie, la pièce n'est pas dans un état qui en nécessite la levée. Le Conseil prenant acte de la bonification de 10 cent. offerte par Bertolet, prononce que la pièce sera confectionnée au prix de 80 cent. le mètre; Lami est conséquemment débouté de sa demande.

— Laguet fait comparaître Roche et Butner pour demander la radiation d'une inscription faite sur ses livres, de la somme de 7 fr. 50 cent., disant que ladite somme est due par son frère qui avait son métier pour maître et qui est maintenant au service militaire. Butner objecte qu'il n'avait donné de l'ouvrage que sur un permis de la caisse de prêts, lequel était au nom de Laguet.

Le Conseil considérant que la loi ne reconnaît pas deux maîtres dans le même atelier, prononce que l'inscription sera maintenue au nom de Laguet, lequel aura son recours contre son frère.

Dans cette cause, le principe qui a été respecté est excellent; mais dans l'espèce nous dirons qu'il n'était pas suffisamment établi que la pièce eût été donnée au vu et au su de Laguet; de plus, Butner ne produit pas le permis de la caisse de prêts, qui remonte à 1842, époque à laquelle Laguet n'avait pas encore emprunté à ladite caisse, circonstance qu'il demandait à prouver. Enfin, dans cette cause les livres du fabricant auraient au moins dû être présentés pour constater au nom de qui l'ouvrage avait été donné.

— Lombard réclame à Damiron l'exécution d'un arbitrage qui lui alloue une indemnité de 65 fr. pour frais de montage de chacun des deux métiers qu'il a montés pour ladite maison.

Damiron explique au Conseil que la note des frais fournie par Lombard aux arbitres, étant fort exagérée, a pu induire en erreur, et il présente à l'appui une nouvelle note fournie par un monteur de métiers, laquelle évalue les frais faits par Lombard à la somme de 32 fr. pour chacun desdits métiers; par ces motifs il réclame un nouvel examen de la cause, se fondant sur ce qu'il y aurait eu erreur dans l'appréciation des arbitres.

Le Conseil faisant droit à la réclamation du sieur Damiron, renvoie de nouveau la cause en arbitrage, joignant deux nouveaux arbitres aux premiers.

— Ratton réclame à Monfalcon et Bosonnet, la suite d'ouvrage sur les quatre métiers au quart qu'il a montés pour cette maison, ou bien une indemnité proportionnée aux frais qu'il a dû faire pour les monter.

Le sieur Bosonnet atteste qu'il n'a fait monter que deux métiers au réclamant et qu'il est prêt à les maintenir en activité, quant aux deux autres il ne pense pas être dans l'obligation de les continuer, attendu que le sieur Ratton les ayant achetés tout montés d'un autre chef d'atelier, serait venu les offrir dans cette situation; ce fait est complètement démenti par le sieur Ratton qui prétend les avoir achetés tout démontés, et il fait l'offre au Conseil d'en fournir la preuve par témoin, ajoutant que le sieur Bosonnet le sait bien lui-même, puisque lorsque son frère est venu les voir il les a vus tout démontés.

Pour concilier les parties, le Conseil, sans juger au fond, engage le sieur Bosonnet à donner une pièce sur un troisième métier, et à occuper plus tard le quatrième si les affaires se ranimaient, ce qui est accepté par ledit.

Depuis longtemps déjà un abus assez grave s'est glissé dans les relations des maîtres fabricants et des négociants. Ces derniers exigent que les pièces soient rendues sur rouleau. Quelques-uns ont donné des raisons à ce changement; d'autres n'en ont pas donné de meilleures que leur volonté. Cependant nous ne nous plaindrons pas si cet état de choses n'amène des inconvénients qui doivent appeler toute notre vigilance.

Le maître fabricant rend la pièce sur rouleau; celle-ci est emportée dans le magasin, déroulée, mesurée par un employé de la maison, loin de la vue du chef d'atelier, qui est forcé de s'en rapporter à la bonne foi ou à l'exactitude de cet employé. On dicte au commis des balances le métrage et le poids; la pièce est réglée d'après ce tarif, et le maître fabricant doit se contenter de cet examen et de cette réponse. Ne voit-on pas de suite quelle large porte ouverte à l'arbitraire? Nous ne nierons pas la bonne foi de l'employé; nous l'admettons, au contraire. Mais qui nous garantira que cet employé est infailible, qu'il ne se trompe jamais; qu'un pli n'a point échappé à son attention, distrait par quelque circonstance fortuite? Qui nous répondra que, dans le cas de doute, sa mémoire perplexe ne choisira pas le nombre le moins fort, aimant mieux se tromper en faveur de sa maison qu'aux dépens des intérêts de son chef? S'il n'en est pas ainsi, et que pareille chose ne puisse jamais arriver, pourquoi ne pas mesurer sous les yeux du chef d'atelier, vérifier avec lui le métrage annoncé, lui donner enfin toutes les garanties qu'il est en droit de réclamer? Tel n'est point l'ordre de la maison, diront quelques négociants; le maître doit s'en rapporter à nous. Et de quel droit, s'il vous plaît une maison peut-elle imposer un ordre à ceux qu'un contrat de travail lie aux négociants, mais qui restent toujours ses égaux? de quel droit ceux-ci imposeront-ils à ceux-là une obligation que la Loi, que les tribunaux réprouvent et condamnent? Trop souvent cependant cet ordre fait loi, car le maître fabricant, soumis à la nécessité, n'ose pas se plaindre, tremblant de perdre l'ouvrage, la clientèle de la maison. Que les

D'autre allié que Dieu dans ce duel immonde,
Où le crime triomphe à la face du monde!
Il fallait que l'Autriche — exécrable forfait!
Soudoyât les bouchers, pour avoir plus tôt fait!
Il fallait que Sylla, de sa royale chambre,
Soulevât par édit les tueurs de septembre,
Sauf à désavouer ses atroces vengeurs
Après avoir béni leurs couteaux égorgeurs!!!

Mais il ne sait donc pas, cet Empereur d'Autriche.
Ce qu'on joue à lancer le pauvre sur le riche;
Ce que risquent les droits du monarque Teuton
Quand il ose frapper le grand coup de Danton?
Eh bien! puisque ta main débile se hasarde
A tirer du fourreau la hache montagnarde,
César! songe à l'éclair que le vingt-un janvier
Fit jaillir autrefois de son terrible acier.

Mais les rois enivrés par l'encens du Prétoire
Lisent d'un œil distrait les leçons de l'histoire:
Ils ne comprennent pas ou ne veulent pas voir.
Et toujours quelque peuple en proie au désespoir
Monte le Golgotha de l'Europe chrétienne:
Hier c'était la Pologne, aujourd'hui St-Etienne!

Saint-Etienne où le fer est là, sous chaque main,
Pour s'ouvrir un passage ou fermer le chemin;
Saint-Etienne est sorti pâle de sa fournaise,
Pour tomber, désarmé, sous la balle française.

Et voulez-vous savoir à quel titre, pourquoi
Des Français ont jeté des Français hors la loi?
Pour quelle iniquité le sang expiatoire
Vient de rougir encore un feuillet de l'histoire,
Imprimer la souillure au pacte fraternel,
Et nous déshonorer aux yeux de l'Eternel?
Pour un morceau de pain que l'opulence avare
Chicane à l'ouvrier et dispute à Lazare.

.....
.....
Ainsi vous pourrez donc, sans que la loi vous gêne,
Jusques dans son tonneau museler Diogène,
Lui contester ses droits à la veille, au sommeil,
Sa part des eaux du fleuve et sa part de soleil!
Vous pourrez entasser, au prix de ses tortures,
Tous les biens qu'ici-bas Dieu donne aux créatures:
Et lorsque Diogène ou ses fils ulcérés
Se croiseront les bras, vous les décimerez!

Mais Dieu vous le défend! La justice éternelle
Maudit de vos complots la charte criminelle!
Et, si ce n'est assez, votre loi le défend
Comme au père égaré d'étouffer son enfant.

Malgré vous qui niez son divin caractère,
La parole du Christ doit germer sur la terre.
Le peuple désarmé sur le mont Aventin,
Par l'amour et la foi, veut changer son destin.
Lui contesterez-vous ses droits à l'existence,
Quand il laisse au foureau le glaive de vengeance?
Voudrez-vous l'affamer ou le vendre en détail,
Comme fait l'éleveur du stupide bétail?
Ah! si, coalisant vos fortunes impies,
Vous étendez sur tout vos ongles de harpies,
Si vous lui ravissez l'eau, la terre, le feu,
Et jusques à sa part d'héritage de Dieu,
Frères ingrats, songez, que pour dernier refuge,
Il est un Dieu là-haut qui nous voit et nous juge,
Et que devant son trône à la fin parvenus,
Les âmes et les corps apparaissent tout nus.

J.-X. LIROU-BASTIDE.

chefs d'atelier se rassurent ; ils ne perdront pas leur ouvrage en réclamant ce que l'on ne saurait sincèrement leur refuser ; qu'ils demandent avec instance à voir mesurer leurs pièces sous leurs yeux, et nous ne doutons pas que l'on ne fasse droit à leurs réclamations. Dans tous les cas, le Conseil des prud'hommes terminerait le différent et empêcherait l'abus de se perpétuer. Mais il faut pour cela que les chefs d'atelier ne se laissent pas intimider, et qu'ils exigent la garantie demandée ou le jugement arbitral du Conseil.

CHRONIQUE.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE,
Autorisée le 6 Mai 1839.

Les bureaux de la Caisse sont à la Mairie.

Les dépôts seront reçus de neuf heures à midi, et les remboursements seront opérés de midi à une heure, tous les dimanches, au Bureau de la Caisse.

Elle reçoit depuis 1 fr. jusqu'à 300 fr. On ne pourra dépasser 1,500 fr. (Loi du 22 juin 1845.)

ÉTAT de situation de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1845.

| | |
|-----------------------------------------------|----------------------|
| 285 Ouvriers ont déposé | 189,260 fr. 55 cent. |
| 78 Domestiques ont déposé | 26,267 24 |
| 13 Employés ont déposé | 4,369 78 |
| 11 Militaires ont déposé | 11,276 46 |
| 247 Professions diverses ont déposé | 172,137 13 |
| 100 Mineurs ont déposé | 37,291 9 |
| 7 Sociétés ont déposé | 12,092 » |

942 déposants ont versé 452,694 25

— Dimanche 19 avril, la Caisse d'Épargne de la Croix-Rousse a reçu la somme de 1,360 fr. de 11 déposants. Elle a remboursé 1,822 fr. 61 c. à 12 déposants. Trois nouveaux livrets ont été délivrés.

— L'on nous communique l'anecdote suivante :

Un marchand-fabricant de Barcelonne visitait notre exposition de tissus étrangers. Arrivé en face des productions barcelonnaises, il s'écria avec une comique indignation patriotique : *Ils ont acheté tout ce qu'il y a de plus mauvais à Barcelonne ; on y fabrique aussi bien qu'en France, seulement c'est plus cher qu'ici.*

Voilà qui résume en peu de mots la valeur de notre industrie et le rang qu'elle occupe pour lutter contre la concurrence étrangère.

— Nous empruntons la statistique suivante du *Journal de Charbourg* :

« L'homme, en France, est une matière éminemment imposable, le citoyen français ne peut faire un pas, remuer un bras, tousser, cracher, éternuer, sans payer une taxe au fisc, à raison de ses faits, gestes et mouvements. Quand il naît, on l'envoie à la mairie : droit d'extrait de naissance. — Quand il est adulte, on l'envoie au collège : droit universitaire. — Quand il sort du collège et qu'il choisit son état : droit d'examen, droit de grade, droit de thèses. — Quand il a vingt-un ans : impôt du sang, ou droit de rachat du service moyennant finances. — Quand il se marie : droit sur le contrat et droit de municipalité. — Quand il a un enfant : nouveau droit sur le baptême. — Quand il acquiert des propriétés : droit d'enregistrement. — Quand il lui arrive un héritage : droit de succession. — Quand il consomme : droit d'octroi. — Quand il commerce : droit de patente. — Quand il tire des marchandises de l'étranger : droit de douane. — Quand il transporte à l'intérieur : droit de circulation. — Quand il voyage lui-même : droit de passeport. — Quand il veut chasser : droit de port d'armes. — Quand il est de la milice citoyenne : droit sur le temps de ses travaux, et obligation de payer un uniforme. — Quand il meurt, enfin : droits de pompes funèbres.

« Que de droits encore et que d'autres taxes entourent d'ailleurs le Français depuis le berceau jusqu'au cercueil ! La taxe se glisse dans ses habits, sous la forme de laine ; elle est dans sa chemise, sous le prétexte du coton ; elle s'introduit dans ses bottes, sous les apparences du cuir ; elle frappe ses doigts par le contrôle de ses bagues ; elle est dans son gousset par le poinçon de sa montre ; sur sa table, par celui de son argenterie ; dans ses jeux, par les cartes, les spectacles ou autres plaisirs ; elle est dans les lieux qu'il habite, par l'impôt foncier ; elle est sur le sofa où il repose, par les contributions mobilières.

« Elle est pour lui jusque dans les éléments qui l'entourent : dans l'air, à propos de portes et fenêtres ; dans l'eau, à propos des plaques et permis de porteurs ; dans le feu, à propos des droits de chauffage et d'éclairage, et dans la terre, à propos des droits de cimetière.

« Il paie encore des taxes de poste sur ce qu'il écrit ; des taxes de timbre sur ce qu'il lit ; des droits d'enregistrement sur ce qu'il contracte ; des droits d'octroi sur ce qu'il boit ; des taxes, des contributions indirectes sur ce qu'il mange ; des taxes sur les mets qui le rendent malade et sur les drogues qui le guérissent ; des taxes sur les matières brutes et sur les matières ouvrées, des taxes enfin sur tout ce qui flatte les sens, est agréable à voir, à sentir, à goûter, à toucher et à entendre.

« Bref, le Français à l'agonie, sur un lit qui a été taxé, avale une potion qui a payé des droits dans une cuillère contrôlée, et expire dans les bras d'un docteur patenté, assisté d'un pharmacien patenté, est porté en terre avec un convoi taxé, et paie encore après sa mort la taxe imposée au marbre et au fer qui indiquent l'endroit où repose sa dépouille ; bien heureux quand, sept ou huit ans après, ses os ne sont pas tirés de leur cercueil pour servir à fabriquer du noir d'ivoire, fortement imposé, dans une usine justiciable de droit de timbre, de taxe et de patente. »

AFFAIRE DE SAINT-ÉTIENNE.

« La grève tend à cesser. Plus de cent ouvriers sont rentrés, sur divers points, dans leurs ateliers, pendant la journée d'avant-hier. Néanmoins, le parti pris des mineurs n'est pas homogène ; ils se fractionnent, et on ne saurait as-

signer une époque fixe à la cessation générale du chômage. Toutefois, à l'heure où nous mettons sous presse, les dernières informations constatent dans la situation une amélioration visible. »

Nos correspondances particulières ne s'accordent pas entièrement avec ces faits ; il paraît, au contraire, que la population est de plus en plus inquiète. Nous attendons de plus amples informations pour revenir sur cette déplorable affaire.

ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI.

Nous puisons dans les journaux de Paris les détails suivants sur l'horrible attentat commis contre la personne du roi :

« Hier au soir, vers cinq heures et demie, le roi revenait en char-à-bancs d'une chasse au sanglier qui avait eu lieu depuis le matin dans la forêt de Fontainebleau, sous la conduite des princes. La reine, M^{me} la princesse Adélaïde, M^{mes} les duchesses de Nemours, d'Aumale, la princesse de Saxe-Cobourg, le prince Philippe, son fils, le prince et la princesse de Salerne étaient dans le char-à-bancs avec le roi. Au moment où le cortège arrivait au lieu dit de la *Faisandrie*, en tournant vers la rue Royale, deux coups de feu ont été tirés du petit parc d'Avon ; il y a eu un intervalle de deux à trois secondes entre le premier et le second coup. Au premier coup, deux balles ont percé les franges du char-à-bancs et se sont logées dans le dessus de la voiture ; au second coup, une balle et du gros plomb ont frayed la tête du roi. L'assassin était monté sur un tas de bourrées, en dedans du parc, et avait appuyé son fusil sur la muraille. Il était à une distance de dix pas de la voiture royale. On a reconnu qu'il s'était caché derrière le mur, de manière à ne se découvrir qu'au moment de tirer. Le roi ni aucun des membres de la famille royale n'ont été atteints. Au bruit de la double détonation, un palefrenier, le sieur Millet, qui était à cheval près de la voiture du roi, s'est approché du mur d'où étaient partis les deux coups, et à l'aide de son cheval, il s'est hissé sur un angle et s'est précipité dans le parc. Il s'est mis à la poursuite de l'assassin, qui fuyait à toute vitesse. Les officiers du 1^{er} régiment de hussards s'élançaient en même temps au galop pour découvrir l'assassin. Ne pouvant pénétrer dans le clos, ils l'ont cerné. Millet, après quelques secondes, a approché l'assassin, qui l'a couché en joue en lui disant : « Si tu avances tu es mort ! » — Millet, ne s'inspirant que de son courage, s'est précipité sur le fusil et l'assassin ; il a saisi ce dernier par le bras. Des officiers sont aussitôt arrivés et l'ont entouré. Il a avoué son crime et a osé exprimer le regret d'avoir manqué le roi.

« Lecomte est grand, noir ; ses traits annoncent de l'exaltation et une grande force de caractère. Il a des moustaches noires ; il est âgé de 58 ans. Sa figure était couverte d'un foulard. On a remarqué que, pour traverser la forêt, il avait endossé une blouse, afin de ne pas être reconnu. Au moment du premier coup de feu, le cheval du capitaine Brahaut, officier d'ordonnance, qui était à la portière de la voiture, à côté de S. M., a franchi un arbre couché près du mur donnant sur le chemin. Le roi a crié à la reine : « Ne craignez rien, je n'ai aucun mal ; » et à l'instant le second coup de feu est parti. Les chevaux se sont arrêtés. Le roi, toujours calme, a dit : « Nous allons au château ; continuez. » Le cortège s'est remis en marche. Le roi eût été, de l'avis de témoins oculaires, infailliblement atteint si la voiture se fût trouvée en pleine allée ; mais, heureusement, elle longeait le mur. »

« Lecomte (Louis-Pierre) est né le 13 mai 1798. C'est en 1815 qu'il s'est engagé. Lecomte, après avoir combattu en Grèce, chercha, lors de son retour en France, à entrer au service de la maison d'Orléans. Un fait assez important à mentionner, c'est que, durant l'absence de l'assassin, sa sœur, cuisinière, se trouvant dans une position malheureuse, sollicita et obtint des secours de la famille royale.

« En 1828, Lecomte revint en France et fut placé comme garde à Villers-Cotterets. Il quitta cette forêt pour passer à celle d'Orléans, et plus tard, à la forêt de Fontainebleau.

« Le vrai motif de la démission de Lecomte provient de ses refus de se rendre à l'ordre chez les sous-inspecteurs ; il prétendait n'être obligé qu'à se présenter chez l'inspecteur. Sur l'avertissement que son indiscipline serait l'occasion d'une mesure sévère, il donna sa démission.

« Par une bonté extrême, le roi, en considération de ses anciens services, lui accorda une pension, à laquelle il n'avait cependant pas droit. Depuis la démission de ses fonctions, le caractère de Lecomte, naturellement irascible, devint plus violent, à ce point, qu'ayant rencontré M. de Sahune, l'objet principal, comme nous l'avons déjà dit, de sa colère, il poussa l'oubli de tous les devoirs jusqu'à lui cracher au visage : le vénérable M. de Sahune est octogénaire.

« Pour se rendre à Fontainebleau, Lecomte a pris la diligence de Nemours, et s'est fait inscrire sous le nom de Lebrun. C'est aussi sous ce nom, qu'il s'est présenté dans une auberge de Fontainebleau où il a fait quelques dépenses.

« Pour accomplir son projet criminel, il alla se cacher derrière le mur du clos dont nous avons parlé et non loin duquel le roi avait l'habitude de passer. Cependant, au retour de la famille royale au palais, les voitures de la cour avaient pris une autre direction ; mais sur l'ordre du roi, elles reprurent la route sur laquelle se trouvait posté l'assassin.

« Par un hasard providentiel, lorsque la voiture de S. M. passa près de l'assassin, elle se trouvait assez près du mur, de sorte que Lecomte fut obligé de se lever assez haut pour tirer ; la blouse placée sur sa redingote gêna ses mouvements et nuisit à la justesse de son tir ; ainsi le coup porta plus haut que la tête du roi vers laquelle il était dirigé.

« Voici à quelles places se trouvaient dans le char-à-bancs, les membres de la famille royale :

« Sur la première banquette du char-à-bancs se trouvaient le roi et M. de Montalivet ; sur la deuxième, la reine, S. A. R. M^{me} la princesse de Salerne et le prince Philippe de Wurtemberg, fils de la princesse Marie ; sur la troisième, M^{me} Adélaïde et M^{me} la duchesse de Nemours ; sur la quatrième, le prince de Salerne seul.

« Dans un char-à-bancs qui suivait la voiture royale se trouvaient MM. les lieutenants-généraux Athalin et de Rumigny.

« A la droite de la voiture du roi se trouvait M. Brahaut, officier d'ordonnance.

« Au moment où est parti le premier coup de feu, quelqu'un a dit : « C'est un chasseur qui décharge son fusil. » Mais, au bruit de l'explosion, le roi cria au postillon : « Avancez ! » Le deuxième coup partit immédiatement. Les bourrees du canon ne tombèrent pas, comme on l'a dit, sur la robe, mais dans les mains de la reine. Le *Journal des Débats* assure que S. M. Louis-Philippe eut l'admirable sang-froid de s'écrier en ce moment : « Ce n'est rien, c'est la fin de la chasse ! »

Voici quelques nouveaux détails exclusifs à l'arrestation du meurtrier.

« Quand on a conduit Lecomte dans la prison de Fontainebleau, il a été un moment très difficile et presque périlleux de protéger sa vie contre l'indignation de la multitude, qui se traduisait en imprécations et en voies de fait. Les officiers du premier hussards sont cependant parvenus à se frayer un chemin parmi les flots de peuple qui avaient envahi la ville, et ils ont remis Lecomte entre les mains de la justice. Le procureur du roi et le juge d'instruction sont immédiatement arrivés. Dans un interrogatoire qui a duré plus de deux heures, Lecomte a avoué de nouveau être venu avec l'intention bien arrêtée de tuer le roi.

« C'est à Fontainebleau qu'il s'est procuré l'arme et les munitions dont il a fait usage.

« L'assassin est encore dans la prison de ville de Fontainebleau, où il est gardé à vue par un gendarme, un soldat du 1^{er} hussards et un soldat du 24^e de ligne. On lui a mis les menottes dès les premiers instants de son arrestation. A l'arrivée de M. le garde des sceaux et de M. le procureur général Hébert, hier, Lecomte a été interrogé pendant quatre heures. Rien n'a transpiré de ses déclarations.

« Le secret le plus profond est gardé. Une nouvelle descente a eu lieu ce matin dans la maison qu'habitait l'assassin à Paris. M. le procureur général Hébert est resté aujourd'hui à Fontainebleau. Les plus grandes précautions sont prises pour transférer l'assassin cette nuit à Paris, dans une voiture cellulaire. L'indignation de la population de la ville et des campagnes est telle, qu'il serait écharpé, sans toutes ces mesures de secret et de prudence.

« Lecomte était d'une bravoure exaltée, il avait eu plusieurs affaires d'honneur avec des officiers en garnison à Fontainebleau, et il blessa toujours ses adversaires ; son caractère fut pour lui une source de chagrins.

« Accoutumé comme militaire à une vie dure, il s'imposait les plus grandes privations. Bien que sa place de garde général lui permit une certaine aisance, il vivait de pain et d'eau. Il se distinguait, en outre par un zèle excessif, et souvent, sans nécessité aucune, il passait la nuit à la belle étoile et couchait sur la terre. Sévère à lui-même, il se montrait exigeant envers ses subordonnés, ombrageux et susceptible au suprême degré à l'égard de ses supérieurs.

« On raconte qu'au moment où il fut arrêté, il tenait dans la main une fiole pleine d'acide sulfurique, dont il n'eut pas le temps de faire usage pour se donner la mort. »

Lecomte ne sera transféré à la prison des criminels d'état, au Luxembourg, qu'aux approches de sa comparution devant la cour des pairs. Un mur de clôture n'étant pas terminé à l'un des préaux de cette prison, les ouvriers, ont été mis hier à l'œuvre pour en poursuivre les travaux sans relâche. Le concierge et ses aides sont déjà installés à leur poste.

« Le roi et la famille royale, partis à 8 heures du matin de Fontainebleau, sont arrivés à une heure après-midi dans la cour des Tuileries.

« A 2 heures et demie LL. MM. ont reçu la chambre des pairs au grand complet, ayant à sa tête M. le chancelier et M. le grand-référendaire.

« A 3 heures la chambre des députés est partie du Palais-Bourbon, son président en tête.

LES PASSIONS.

Tout est bien sortant des mains de la nature.

L'homme naît vicieux ; et c'est par l'éducation qu'il est possible d'atténuer, sinon faire disparaître les mauvais penchants, les passions funestes qui sont en lui, et qui livrées à leur cours naturel, développées sans entraves, deviennent dans la société des éléments de discordes...

Tel est le langage, tel est le thème favori chanté sur tous les tons par nos faiseurs de morale. Des siècles d'expériences sur l'insuffisance de leurs moyens, n'ont pas encore pu les convaincre de leur ignorance profonde du cœur humain ; ils méconnaissent les nobles instincts qui font de l'homme une créature sinon parfaite au moins supérieure à toute création terrestre.

— Vous dites que l'éducation améliore l'homme en venant paralyser les effets des passions funestes qui sont en lui ?... Eh ! bien nous venons hautement nier une semblable doctrine, doctrine impie qui déconsidère l'œuvre de Dieu, en osant la blâmer : ce que Dieu a fait, est bien fait ; personne de peut faire mieux. Soyons moins ignorants, sachons mieux tirer parti de son ouvrage, et ce que nous trouvons mauvais aujourd'hui deviendra bon, salutaire, et bienfaisant. Mais laissons de côté cette proposition, qui à elle seule suffirait déjà pour nous faire admettre sans examen la bonté native de l'homme, pour aborder par un examen sérieux la preuve de ce que nous soutenons.

Tout est bien sortant des mains de la nature : en partant de ce principe nous allons rechercher les causes qui peuvent empêcher son parfait accomplissement, en faisant que les passions, les instincts, bons dans leur germe, puissent plus tard en voulant leur donner un libre essor, produire plus de mal que de bien....

Dieu a donné à l'homme les passions, les penchants, les instincts, qui lui sont nécessaires pour naître, croître, se développer d'une manière normale ; satisfaire à l'exigence de ses passions, c'est donc se conformer aux lois de la nature, aux vœux de Dieu. L'éducation ne doit donc pas les comprimer, ma-

au contraire les développer, les diriger, dans des voies naturelles, afin que suivant la pente qui leur est assignée, elles puissent agir d'une manière harmonique en vue du bien-être de chacun, ce qui est conforme à leur destinée.

Mais pour que l'éducation soit conforme au développement harmonique des passions humaines, il faut d'abord les connaître, les apprécier, et jusqu'ici nous ne savons pas que rien n'ait été tenté, rien n'ait été fait en prenant pour bases le système passionnel de l'homme: de là l'écueil où toutes nos méthodes ont échoué.

Les passions humaines peuvent se classer en trois ordres: passions *sensitives*, passions *affectives*, passions *distributives*. Les premières sont au nombre de cinq, savoir: la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût*, et le *toucher*. Les secondes au nombre de quatre sont: l'*amitié*, l'*amour*, l'*ambition*, et le *familisme*. Et les troisièmes, au nombre de trois sont: la *papillonne*, la *composite*, et la *cabaliste*. Total: douze, nombre rigoureux. Quant aux nuances diverses des caractères, quant aux instincts qui ne sont pas compris dans cette nomenclature, ils s'y rattachent inévitablement et dérivent toujours de l'un des foyers déjà nommés, en se subdivisant à l'infini (1) et formant les variétés de caractères passionnels.

Ainsi, comme il est facile de le voir, l'organisation passionnelle de l'homme est un clavier dont toutes les touches, disposées pour un accord parfait, devraient produire une délicieuse harmonie, mais pour que cette harmonie existe, pour qu'elle remplace notre chaos actuel, il est indispensable que chaque note ou passion soit mise en jeu dans sa part proportionnelle, et lorsque nous aurons démontré les propriétés cachées de chaque passion, celle-ci au lieu d'être comme aujourd'hui l'objet de critiques amères deviendront des sujets d'admiration. Ne méconnaissons donc plus la grandeur de Dieu, si l'une des passions qu'il a données à l'homme eût pu renfermer, un germe, la lui aurait-il donnée à sa naissance? ne parlez donc plus de supprimer, de comprimer les passions, car depuis quatre mille ans et plus que, prenant l'effet pour la cause, le moralisme et le philosophisme triturant et compriment ce qu'ils appellent nos mauvaises passions, je vous le demande, voyez-vous quelque lieu sur le globe où le mal ait cessé d'être fait? n'enregistrent-on pas dans notre belle France, au XIX^e siècle et dans une seule année plus de deux mille crimes et délits; et si comme nous l'avons suffisamment démontré le système de compression, n'a pas même le mérite d'être un simple palliatif, pourquoi n'essaierions-nous pas si dans leur développement intégral n'existerait pas un remède plus efficace.

Pour cet essai, il ne faut pas incendier la ville, ni abolir la propriété, encore moins refaire les religions, non, c'est par l'éducation professionnelle, c'est par le travail attrayant varié en courte séance, c'est enfin par l'association intégrale de tous les intérêts et par le noble essor des passions que je trouve résolu le problème. Mais avant d'expliquer le mécanisme de cette organisation nous avons à analyser les passions dont nous avons donné la nomenclature.

REYNIER, chef d'atelier.
(La suite au prochain numéro.)

(1) Fourier admet 810 caractères différents.

ANNONCES.

LESPINASSE, épinglier, rue Imbert-Colomès, 22, au rez-de-chaussée, dans la cour,

Fabrique les Broches pour le pliage des cartons, laminées, à ressort, à un prix très-modéré.

AVIS

A MM. les Fabricants et Chefs d'atelier.

Nouveau système de Battans-Régulateurs à ressort flexible, pour régulariser le battage, et pour toutes sortes de réductions. Système breveté et perfectionné par le sieur ESPRIT. On peut le voir fonctionner chez le sieur MOSNIER (André), côte St-Sébastien, 21, ainsi qu'un nouveau Régulateur-Compensateur et une Bascule circulaire, moyen infaillible pour la tension régulière de la chaîne.

Gros et Détail. — Vraie confection lyonnaise.

SARALE Fils Jeune.

PRIX-FIXE AU COMPTANT.

Grand Atelier de Chaussure pour dames et pour hommes, Rue Raisin, 26, au 2^e, à Lyon.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Bottines lasting noir, en soulier | 6 f. 50 c. |
| Bottines id. id. en escarpin fort | 6 50 |
| Bottines id. id. claquées vernis | 7 50 |
| Bottines dites peau de diable de toutes couleurs, claquées vernis tout autour. | 5 50 |
| Bottines id. avec un bout en vernis | 5 25 |
| Bottines id. en chaussons, avec un bout en vernis | 4 75 |
| Souliers à la russe, lasting noir, claq. chèvre, en soulier fort. | 5 50 |
| Souliers id. en peau de chèvre, en soulier fort. | 5 » |
| Souliers lacés, en peau de diable, claqués vernis tout autour. | 4 » |
| Souliers découverts, en chèvre, en soulier | 4 50 |
| Socques en cuir, à bout | 5 50 |
| Socques en cuir, à claque. | 6 » |
| Spécialité Socques en Caoutchouc | 6 50 |
| Bottes fortes, 18 fr. — Bottes fines, 18 fr. — Remontage, 13 fr. | |
| Chaussures d'enfants et grandes. — Confection de toute chaussure de fantaisie à juste prix. | |

NOTA. Le Consommateur concevra facilement que travaillant au comptant, à peu de frais et à l'abri des non-valeurs, je peux donner la Marchandise aux prix ci-dessus désignés et sans préjudice au travail.

**MAGASIN DE PAPIERS PEINTS
POUR TAPISSERIE,**

Grande-Place de la Croix-Rousse, n. 22.

GRAINE DE VERS A SOIE A VENDRE, même adresse. (11-2)

12, GALERIE DE L'ARGUE, 12.

La Dame de M. GRAND-CLÉMENT, agent-comptable de la Caisse de prêts, tient un MAGASIN DE BIJOUTERIE.

Ce Magasin se recommande spécialement à MM. les fabricants chefs d'atelier. (4-4)

A LOUER, maison et jardin, rue Neuve, aux Charpennes, entre les propriétés de MM. Panisset et Laurent Combe, à 35 minutes du pont Morand.

Cette maison, composée de 7 pièces (soit au 1^{er} ou au rez-de-chaussée), avec caves et greniers, peut servir pour fabrique. Elle a 14 mètres de façade et une salle au 1^{er} de toute la largeur. S'adresser chez M. Moulin, à Lyon, rue de la Barre, n. 11. (5-3)

A VENDRE DE SUITE

UN ATELIER D'OUVRIER EN SOIE

En pleine activité, ayant trois métiers, avec tous leurs accessoires, trois mécaniques en mille, et une en quatre cents, une cannetière et une mécanique roade,

LE TOUT EN TRÈS-BON ÉTAT.

S'adresser chez M. FORGET, rue de Sully, 2, au 3^e, sur les Tapis. (9-0)

Galerie de l'Hôtel-Dieu, 40 et 42.

On ne prend ni ne donne à crédit à personne.

AU COMPTANT BAZAR DE LA CHAUSSURE

ETABLISSEMENT UNIQUE DANS SON GENRE.

CHAUSSURE HYDROFUGE, IMPERMEABLE, CAOUTCHOUTÉE.

On trouve toujours dans ces magasins un grand assortiment de chaussures pour hommes, pour dames, et tout ce qui a rapport à cet article.

Cet établissement offre aux consommateurs des avantages incontestables sur tous les autres.

Comme on exploite cette industrie en grand, que l'on achète et que l'on vend au COMPTANT, les bénéfices sont des plus modérés.

| CHAUSSURES D'HOMMES. | CHAUSSURES DE DAMES. |
|---------------------------------------------|--------------------------------------|
| Bottes ordinaires. 13 » | Bottines d'hiver claquées . . . 6 50 |
| Id. 1 ^{er} qual. de commandé. 18 » | Id. demi claquées . . . 6 » |
| Id. vernis 20 » | Id. en chausson de Paris. 5 50 |
| Remontage 12 » | Id. inférieures. 4 50 |
| Fond 6 » | Souliers et escarpins . . . 4 50 |
| Souliers de 6 à 9 » | Chaussons maroquins . . . 3 50 |
| Escarpins 6 » | Baraquettes 2 25 |
| Baraquettes 3 » | Pantoufles tissées tressées. 1 50 |
| Pantoufles tissées. . . de 2 à 2 50 | Socles bois. . . de 1 50 à 2 50 |
| Id. tressées. 1 75 | Id. cuir 6 00 |

LE CAOUTCHOUTAGE SE PAYE A PART,

On reprend à moitié prix les chaussures en caoutchou hors de service. Guêtres, articles fourrés pour hiver, voyage, et tout ce qui a rapport à la chaussure.

Bascule à Rotation.

PACHOUX aîné, Tourneur mécanicien, rue du Chapeau-Rouge, 17, confectionne des *Bascules à rotation*, propres à la tension des chaînes à tisser dans toutes les dimensions. Il les pose et ajuste aux métiers.

Voir la description de la Machine, n° 22.

BASCULE DE DÉCHARGE

de ROUSSY, à Lyon,

Confectionnée par PACHOUX, Tourneur, à la Croix-Rousse,

Rue du Chapeau-Rouge, 19,

AU MÉDAILLON,

Toilerie en tous genres, Linges de tables, Calicots, mouchoirs de Cholet,

VIDALIN Jeune,

Grande rue Longue, 23, à l'angle du passage Tholozan, à Lyon.

LABORY,

Rue Cêlu, 4, à la Croix-Rousse.

FABRIQUE ET RÉPARE les Remises en tous genres. EMPORTE les Planches d'arcades, garnit les Maillons et enlase les Cartons.

SE CHARGE des demandes d'Ouvriers, d'Apprentis, de Lanceurs, des Achats, des Réparations, des Echanges et des ventes d'Ustensiles.

RÉDIGE les Actes d'Apprentissages et règle les comptes divers.

On peut s'adresser à lui pour Appareilleuses, Tordeuses, Remetteuses, Devideuses, et pour tout ce qui concerne les montages de métiers.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.

A VENDRE,

Une Banque fermée, Balances avec ses poids et portes Balances. — S'adresser au Bureau du journal.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

Ce nouvel établissement, dirigé par M. MAS, matresse sage-femme, offre aux dames enceintes tous les soins que leur position peut désirer. On y reçoit des pensionnaires à des prix très-modérés. M. MAS fait des accouchements en ville quand on la retient d'avance. Elle donne des conseils pour les maladies des dames, tous les jours de une heure à trois. — Un médecin est en outre spécialement attaché à cet établissement, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}.

A VENDRE, une mécanique à dévider de 14 guindres, presque neuve. S'adresser chez M. Bouvard, Croix-Rousse, rue Dumont, n. 14, au 1^{er}.

Le sieur GONNET, rue du Mail, 29, au 1^{er}, breveté,

Sans garantie du gouvernement.

Prévient les chefs d'ateliers, qu'il vient de diminuer le prix de ses broches ainsi qu'il suit:

Pour 400 et 600, n° 13 fort. 3 fr. le 100

Pour 750. 3 50 id.

Cette longueur peut également exécuter en 400, 600 et 700.

Pour 900, n. 15 4 fr. 25 c. le 100.

Pour 1000, n. 15 4 50 id.

Cette longueur peut également exécuter en 900. Ceux qui les préféreront du n. 14 jouiront de 50 écentimes de diminution.

Il en fabrique de deux modèles différents, au choix des acquéreurs.

SES DÉPÔTS SONT :

Chez M. GONNET, à l'adresse ci-dessus. Chez les sieurs FOURNIER, rue Ste-Catherine, entre les deux n°s 1,

MATHIEU, rue des Pierres-Plantées, 13, menuisier qui fait les Cerceaux.

VAGINAY, Grande-Côte, 82, épinglier.

MILLOU, rue Imbert-Colomès, 24, enlasseur.

DAYEN, rue Madame, 4, marchand de métiers.

LERMONT, rue Flesselles, enlasseur.

A VENDRE, JEUX DE TONNEAU.

S'adresser rue d'Enfer, 5, au fond du jardin. (7-0)

Avis.

Le sieur PELLEGRIN, chef d'atelier, cours des Tapis, maison Renard, au 4^{me}, a perfectionné les broches du système dit à l'autrichienne, pour le pliage des cartons; lesquelles, par un nouveau perfectionnement, sont maintenant du n. 24 et résistent à toute force de dessin.

Tous les chefs d'atelier peuvent voir fonctionner ledit système dans son domicile, tous les jours et à toute heure.

Les Cerceaux mobiles de M. Pellegrin se fabriquent chez Demoly, rue du Mail, 4, et chez Richardeaux, rue de la Citadelle, 2, à la Croix-Rousse.

Ses dépôts sont chez les trois épingliers suivants:

MONARQUE, Grande-Côte, 85, Lyon.

NOYÉ, rue du Mail, 27, Croix-Rousse.

LABLANCHE, rue du Chapeau-Rouge, 3 et 5.

Ses prix sont:

Pour les 400 et 600, 3 fr. les cent broches.

— 800, 3 fr. 50 —

— 900, 4 fr. —

— 1000, 4 fr. 50 — (14-0)

THÉÂTRE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Dimanche 26 avril et Lundi 27,

DEUX HEURES

DE SORTILÈGE

Par M. VIGUIER, de Toulouse, Professeur de physique expérimentale et amusante.

Intermède par M. FERGUSON, célèbre jongleur américain. Le spectacle sera terminé par une vue du Diorama, ST-PIERRE DE ROME et les VUES DISSOLVANTES.

1^{re} représentation à 2 heures; 2^{me} à 4 heures;

3^{me} à 6 heures; 4^{me} à 8 heures.

PRIX D'ENTRÉE: Premières, 50 cent. Secondes, 25 cent. Troisièmes, 15 cent. — Places retenues d'avance, 1 fr.

On trouve en Lecture,

Rue DU COMMERCE, 26, à l'ENTRESOL,

Les principaux journaux de Paris et des départements, ainsi que tous les ouvrages de FOURIER et des disciples de l'Ecole sociétaire.

Déronzière, Chef d'atelier, et Coulet, Tourneur Mécanicien,

Fabricants de BASCULES CONTRE-RÉGULATEURS pour la tension de la chaîne, rue Cêlu, n. 9, à la Croix-Rousse.

A VENDRE, trois métiers au quart, travaillant. S'adresser au bureau du journal. On livrera à des prix modérés.